

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE



CANTON DE
POTTON

Chers citoyens,

Le canton de Potton, à l'instar de nombreuses autres municipalités, a décidé de se doter d'une politique environnementale parce que la préservation de l'environnement, sous toutes ses formes, a un impact direct sur la qualité de vie. Or, nous savons tous que le canton de Potton offre une qualité de vie enviable et qu'il est à notre avantage de même qu'à celui des générations qui vont suivre de la préserver et même de l'améliorer.

Les efforts individuels étant tout aussi importants que les mesures collectives, nous vous invitons donc à prendre connaissance des éléments de notre politique et vous remercions de faire en sorte que vos efforts aillent dans le même sens que les nôtres.

Jacques Marcoux - Maire de Potton

LE CANTON DE POTTON est caractérisé par un relief montagneux couvert de forêts mixtes, entrecoupé de rivières, de ruisseaux et de lacs, dont le majestueux lac Memphrémagog. Ce territoire a été humanisé au cours des siècles derniers par les activités agricoles et sylvicoles.

Aujourd'hui, c'est la nature qui constitue l'une des plus importantes ressources du Canton de Potton. En effet, le plus grand réseau d'aires de conservation en terme de superficie à l'est des Rocheuses se trouve dans notre municipalité et l'ensemble de son territoire offre une abondance d'habitats naturels.

Étant donné que la perturbation de ces zones serait dommageable, tant pour l'intégrité écologique du territoire que pour le développement touristique et économique qui en résulte, il nous faut protéger la plus grande richesse de notre municipalité rurale.

L'objectif principal de la politique environnementale est donc de reconnaître et de préserver cet environnement d'une qualité exceptionnelle et ce, pour les gens qui y vivent, pour ceux qui le visitent et pour les générations futures. Cette politique est basée sur des principes de protection des écosystèmes, d'acquisition de connaissances et d'éducation.

Pour que cette politique environnementale soit efficace, il est important que la municipalité établisse un plan d'action, un échéancier et en assure un suivi biannuel.

GESTION DE L'EAU



Assurer la qualité et la quantité de l'eau souterraine et de surface et leur pérennité à l'échelle des bassins versants.

Eaux souterraines : assurer la pérennité des réserves d'eau potable

Eaux de surface : assurer la protection des plans d'eau et des cours d'eau à l'échelle des bassins versants

GESTION DE LA FORÊT ET DE LA FAUNE



Protéger les forêts et la biodiversité qu'elles contiennent en misant particulièrement sur des activités spécifiques de caractérisation de certains aspects environnementaux du territoire et en prenant une approche éco systémique par bassins versants et corridors fauniques ainsi que par une coopération transfrontalière.

Gérer la coupe d'arbres dans une perspective de développement durable.

GESTION DU SOL



Réduire, gérer et éliminer le plus possible l'érosion et la contamination des sols et veiller à en faire l'exploitation dans une optique de développement durable.

GESTION DE L'AIR



Protéger la qualité de l'air par la réduction et la gestion des émissions nocives, telles que les odeurs, les fumées et les gaz à effet de serre (GES).

GESTION DES PAYSAGES



Préserver et restaurer les paysages champêtres pour conserver les vues panoramiques et pittoresques.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



Suivre le plan d'action 2011-2015 du gouvernement du Québec en favorisant le principe des 3RV : Réduire à la source, Réemployer, Recycler, Valoriser, afin que seul le déchet ultime soit éliminé.

GESTION DES ACTIVITÉS HUMAINES



Réduire les impacts négatifs des activités humaines.

- Réduire la pollution lumineuse dans le ciel nocturne
- S'assurer que les limites sonores établies soient respectées et favoriser la mise en place de mesures d'atténuation

GESTION DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES



Exploiter les ressources énergétiques d'une façon durable et minimiser la consommation d'énergie.

- Promouvoir l'efficacité énergétique
- Promouvoir l'utilisation d'énergie renouvelable
- Minimiser les impacts de l'exploitation des ressources énergétiques

ENVIRONMENTAL POLICY



TOWNSHIP OF
POTTON

Dear citizens,

The township of Potton, like numerous other municipalities, has decided to adopt an environmental policy because the preservation of the environment, in all its forms, has a direct impact on the quality of life. Yet, we all know that the township of Potton offers an enviable quality of life and it is to our advantage as well as that of the generations that follow to preserve and even improve on it.

Since individual efforts are just as important as collective action, we ask you to read the details of our policy and we thank you for ensuring that your efforts go in the same direction as ours.

Jacques Marcoux - Mayor of Potton

THE TOWNSHIP OF POTTON is characterized by a mountainous terrain covered with mixed forests, interspersed with rivers, streams and lakes, including the majestic Lake Memphremagog. This territory has been settled over the last centuries by people involved with agriculture and forestry.

Today, nature is one of the most important resources of the Township of Potton. In fact, the largest network of conservation areas, in terms of surface, east of the Rockies is found in our municipality and all of its territory offers an abundance of natural habitats.

We must protect this great asset of our rural municipality from disruption, since the territory's environmental integrity as well as tourism and economic development depend on it.

The main objective of the environmental policy is therefore to recognize and to preserve this environment of exceptional quality for the people who live here, for those who visit and for future generations. This policy is based on principles of ecosystem protection, acquisition of knowledge and education.

For this environmental policy to be effective, it is important that the municipality establishes a plan of action, a schedule and ensures a biennial follow-up.

WATER MANAGEMENT



Ensure the quality and quantity of groundwater and surface water and their continuity on a watershed scale.

Ground water : ensure the perpetuity of drinking water reserves

Surface water : ensure the protection of streams and bodies of water.

FOREST AND WILDLIFE MANAGEMENT



Protect forests and their biodiversity by focusing on specific activities that characterize certain environmental aspects of the territory. This will be done by taking an ecosystem approach, on a watershed and wildlife corridor scale, and through cross-border cooperation.

Through the perspective of sustainable development, manage the cutting of trees in a responsible manner.

SOIL MANAGEMENT



Reduce, manage and eliminate, as much as possible, the erosion and contamination of our soil and make sure that any use of it is done in a sustainable manner.

AIR MANAGEMENT



Protect the air's quality through the reduction and management of harmful emissions, such as odors, fumes and greenhouse gases (GHGs).

LANDSCAPE MANAGEMENT



Preserve and restore rural landscapes to maintain panoramic and picturesque views.

WASTE MANAGEMENT



Follow the Quebec government's 2011-2015 plan of action by promoting the 3Rs+V principle: Reduction at the source, Reuse, Recycle, and extracting Value, so that only the final waste (what is left over) is eliminated.

MANAGEMENT OF HUMAN ACTIVITY



Reduce the negative impact of human activities

- Reduce light pollution in the night sky.
- Ensure that the established noise limits are respected and promote the implementation of noise reduction measures

MANAGEMENT OF ENERGY RESOURCES



Make use of energy resources in a sustainable manner and minimize energy consumption.

- Promote energy efficiency
- Promote the use of renewable energy
- Minimize the impact of exploitation of energy resources

CITY
HALL

2 Vale Perkins street, P.O. Box 330, Mansonville, Quebec J0E 1X0
Tel. : (450) 292-3313 | Fax : (450) 292-5555 | potton.ca